



Le Développement

Rencontres d'automne



Qui peut adhérer à IR 51 08

Tous les retraités ou pré-retraites, anciens salariés,

▶ ***-des organismes professionnels agricoles (OPA)***

Pour toutes ces structures, leurs filiales ou services rattachés entrent également dans le champ d'INITIATIV'Retraite 51-08

▶ ***-des exploitations agricoles, viticoles, sylvicoles, horticoles, arboricoles, maraichères et pépiniéristes.***

salariés permanents ou salariés saisonniers

▶ ***-des entreprises agro-alimentaires, agro-industrielles ou agrofournitures et leurs filiales***

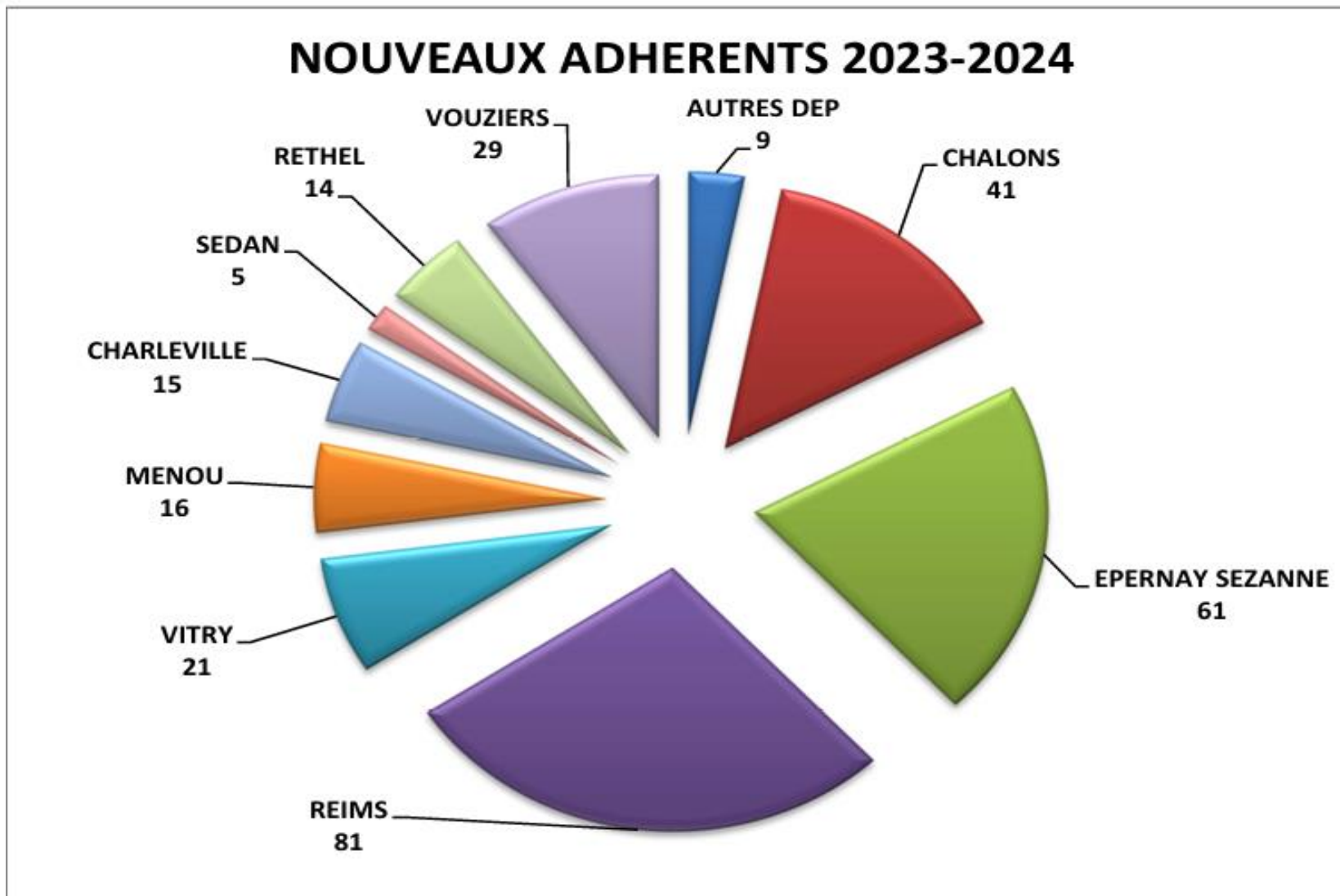
Affiliées à la MSA ou non, pourvu qu'elles interviennent en amont ou en aval de l'agriculture

▶ ***-des structures associatives, à but non lucratif, dispensant des services aux personnes âgées ou handicapées et œuvrant essentiellement en milieu rural.***

Exemples : ADMR, HELPI (ex ADAPAH), AMAELLES Marne (ex ARADOPA), FAMILLES RURALES



Nouveaux adhérents 2023/2024 = 292



3



Le développement d'IR 51-08

POURQUOI ?

- **Pour être plus nombreux**
pour défendre les intérêts des retraités
(au niveau local et national)
- **Pour renouveler nos effectifs**
perte de 120 à 150 adhérents/an
principalement par décès
- **Pour disposer de moyens humains et financiers**
actions de défense, réalisation de prestations,
organisation de manifestations et loisirs



Le développement d'IR 51-08

NOS RESEAUX :

- ▶ **-Vous-mêmes, nos adhérents**
(action en direction de vos anciens collègues, vos amis)
- ▶ **-Les employeurs** affiliés ou affiliables à INITIATIV'Retraite 51-08
(action en direction des futurs retraités)

Les entreprises
Les exploitants agricoles

- ▶ **-Les prescripteurs**
La MSA, Les Chambres d'agriculture,
les centres de gestion, les banques,
les assureurs, la presse agricole, etc..



Le développement d'IR 51-08

NOS ACTIONS :

▶ **-le partenariat**

avec assureurs, banques, centre de gestion, commerçants, etc.....
pour obtenir des conditions tarifaires préférentielles
dans le souci de préserver le pouvoir d'achat des adhérents.

▶ **-Les relations permanentes avec les entreprises** employeurs de main-d'œuvre (via les dirigeants, les services RH, les CSE, etc...)

▶ **-La communication en direction des futurs retraités** via les courriers, les mails, les articles de presse, les foires agricoles, etc.



Action : Parrainage



Ne gardez pas
ça pour vous

...

Parlez-en à vos amis!

- ▶ Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs
- ▶ Alors n'hésitez pas à faire découvrir INITIATIV'Retraite 51-08 à vos voisins, amis, anciens collègues....et gagner une bouteille de champagne pour chaque nouvel adhérent